

Du poids relatif de la paille et des poutres dans l'histoire

Autor(en): **Maurer, Jean-Luc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **142 (1997)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du poids relatif de la paille et des poutres dans l'histoire

Par Jean-Luc Maurer, professeur et directeur de l'IUED de Genève ¹

Depuis des mois, certains représentants de la classe politique et des médias américains mènent une campagne orchestrée pour que la Suisse établisse la vérité sur le rôle ambigu qu'elle a joué pendant la Seconde Guerre mondiale. Et de fait, au fil des révélations sur l'affaire des fonds en déshérence de la communauté juive, il apparaît de plus en plus clairement que ce rôle est bien différent de la belle image d'une neutralité farouchement préservée qu'offrent les manuels scolaires d'histoire à nos chères têtes blondes.

Certes, il eût été hautement préférable que la douce Helvétie ait le courage de régler de son propre chef les comptes avec son passé, sans devoir le faire sous la pression et donner la pénible impression de s'y plier à contre-cœur. Cela n'ayant pas été le cas, il faut cependant considérer ce qui se passe comme une chance, malgré les intentions pas toujours désintéressées de quelques acteurs clefs et certaines outrances démagogiques ne discréditant que leurs auteurs. Il n'y a en effet rien de pire pour l'âme d'un peuple que de se mentir à lui-même et d'entretenir le

mensonge dans l'esprit de ses enfants. Il est donc heureux que la Suisse doive enfin faire la vérité sur cette page peu glorieuse et trop refoulée de son histoire et il est souhaitable qu'elle le fasse dans la dignité et avec une générosité à la mesure de sa prospérité.

On ne peut toutefois pas s'empêcher de penser que ce serait encore mieux si chacun en faisait autant. Car il n'est guère de pays européen qui ait traversé cette terrible période de violence et de haine sans se compromettre dans des petites lâchetés ou de plus grandes indignités. Et, en dehors de l'Allemagne qui, principale puissance vaincue, a bien dû reconnaître et expier les horreurs commises sous l'égide des nazis, aucun des autres protagonistes du conflit n'a véritablement eu le courage de faire toute la lumière sur les aspects les moins reluisants de son comportement à cette époque.

Chacun sait que la France continue à entretenir l'opacité et la confusion sur la face la plus noire du régime de Vichy. Mais même des pays comme la Suède ou la Hollande, pourtant considérés comme des modèles de vertu et d'héroïs-

me lors de ces années sombres, découvrent aujourd'hui que leur passé n'a pas toujours été aussi lisse que le prétend l'histoire officielle et qu'il tend à les rattraper inéluctablement. Enfin, peut-on exempter les Etats-Unis, glorieux libérateurs en 1945 d'une Europe exsangue, de tout doute à ce sujet ? Ils ont finalement longtemps fermé les yeux sur les exactions de Hitler et de ses sbires, ne sont intervenus que lorsque leurs intérêts propres ont été directement menacés, n'ont jamais trouvé utile de s'attaquer directement aux camps d'extermination, pourtant alors connus de beaucoup, et ne se sont pas gênés pour exfiltrer les pires criminels nazis vers l'Amérique latine, à toutes fins utiles.

Le fait que beaucoup d'autres pays européens n'aient pas encore eu la force de régler tous les comptes avec leur passé ne dispense bien sûr pas la Suisse de le faire. Ce serait même tout à son honneur de montrer un certain exemple en la matière. Mais ce qu'il y a d'un peu choquant et même de très irritant dans toute cette douloureuse affaire est que la leçon de morale vienne d'un pays qui pour être le

¹ Article paru dans le Journal de Genève du 23 juin 1997.

plus puissant du monde est loin d'en être le plus vertueux et respectable. Outre le fait que son attitude pendant la Seconde Guerre mondiale comporte aussi ses propres zones d'ombre, la politique qu'il a menée depuis la fin de cette dernière jusqu'à l'implosion de l'empire soviétique mériterait en effet aussi d'être examinée à la loupe. On découvrirait alors sans surprise que le tiers monde en a principalement fait les frais.

Du Katanga au Nicaragua et de Djakarta à Santiago du Chili, que de conflits sanglants organisés en sous-main et que de sang sur les mains ! Depuis que la guerre froide est finie, les choses ne se sont d'ailleurs guère améliorées dans ce domaine. Ainsi, connaîtra-t-on vraiment jamais, parmi tant d'autres choses, les dessous de la guerre du Golfe et l'énorme coût humain de cette intervention prétendument propre. Bref, on souhaiterait que les Etats-Unis, toujours si prompts à déceler la paille dans l'œil de leurs voisins, aient aussi la décence de s'occuper de la poutre qui leur obstrue la vue.

Invoquer la décence peut sembler fort, mais c'est pourtant le seul mot qui s'impose par rapport à certains épisodes récents de la politique étrangère américaine. L'un des plus honteux a eu lieu tout récemment, quand, au plus fort de la campagne demandant des comptes à la Suis-

se sur sa conduite lors du dernier conflit mondial, Washington a annoncé, sans état d'âme, que le rétablissement complet de ses relations diplomatiques avec le Vietnam était notamment lié au fait que le gouvernement de Hanoï avait accepté de s'acquitter de la dette accumulée par le régime de Saïgon à son égard pendant la guerre qui a ravagé le pays de 1963 à 1975 ! Connaissant l'épouvantable prix de l'intervention américaine en Indochine, ne touche-t-on pas là au comble de l'indécence ?

Il ne faudrait quand même pas oublier que cette guerre absurde, menée en vain par la plus grande puissance mondiale contre un peuple parmi les plus pauvres de la planète, a coûté de deux à trois millions de morts au Vietnam et que « l'agent orange » déversé sur ses rizières et forêts continue encore aujourd'hui à faire sentir ses terribles effets. Il faut aussi se rappeler que dans leur funeste fuite en avant, les « stratèges » du Pentagone ont noyé le petit Laos voisin sous un tapis de bombes plus lourd que celui qui a écrasé l'Allemagne nazie et que certains de ces engins à fragmentation tuent encore régulièrement de nos jours. Il faut enfin dire et répéter que, sans le coup d'Etat organisé par la CIA au Cambodge en 1970, les Khmers rouges ne seraient jamais arrivés au pouvoir cinq ans plus tard, et le génocide dans lequel un à deux millions de person-

nes ont péri n'aurait pas eu lieu. On parlait de poutre, mais quatre millions de morts sur la conscience, ce n'est tout de même pas une paille !

Pour avoir visité récemment ces trois pays d'Indochine, on peut même dire que l'héritage légué y a toujours le poids du plomb. Pourtant, sinistre ironie de l'histoire, au lieu de leur rendre des comptes, les Etats-Unis en demandent !

Comment ne pas être scandalisé face à un pays tout-puissant qui s'érige avec une telle arrogance en moralisateur universel mais qui applique deux normes de poids et de mesures aussi inéquitables pour juger des fautes des autres et des siennes propres ? Ce genre d'hypocrisie ne renforce en tout cas guère la légitimité d'un procureur dont l'acharnement est bien suspect, ni l'estime que l'on peut lui porter.

Tout cela ne doit bien évidemment pas empêcher la Suisse et les autres pays d'Europe concernés d'éclaircir les pages sombres de leur histoire afin de pouvoir les tourner en rendant justice à ceux qui ont été spoliés. Comme le montre les cas terribles du Cambodge et du Rwanda, l'impunité est en effet le poison le plus pervers qui soit. Pour ne pas perdre son âme, un peuple doit savoir sacrifier au devoir de mémoire, aussi pénible cela soit-il. Il est donc grand temps que l'Europe réexamine sérieusement son

comportement lors de cette période troublée de la Seconde Guerre mondiale. Cela ne pourra que contribuer à rendre plus solide l'unification qu'elle est en train d'édifier à grand pei-

ne. Alors, plus puissante et solidaire, elle sera non seulement en mesure de mieux lutter contre l'hégémonie politique et la concurrence économique des Etats-Unis, mais pourra

peut-être aussi lui demander à son tour de rendre des comptes sur les nombreux aspects peu reluisants de sa propre histoire.

J.-L. M.

Char de grenadiers 2000 : poursuite de l'évaluation

Mobilité, puissance de feu et protection améliorées pour les grenadiers de chars

Les grenadiers de chars des brigades blindées doivent être équipés d'un nouveau char de grenadiers. L'évaluation du char de grenadiers 2000, interrompue en 1993, est maintenant reprise par le Groupement de l'armement. Les quelque 400 chars de grenadiers *M-113* des brigades blindées, en service depuis bientôt 35 ans, devraient être remplacés par environ 300 nouveaux chars de grenadiers. L'acquisition du char de grenadiers 2000 est prévue dans le cadre d'un programme d'armement après 1999.

Le Conseil fédéral a relevé, dans les étapes de réalisation du Plan directeur de l'armée 95, le 13 février 1992, la nécessité de mettre en service un nouveau char de grenadiers « jusqu'à la fin du millénaire ». Une première évaluation a été interrompue en 1993 au vu des priorités définies ; ces travaux reprennent maintenant. Les principaux fabricants de chars de grenadiers, suisses et étrangers, ont été invités à remettre une offre au Groupement de l'armement.

Une fois la phase des offres terminées, et d'ici la fin 1997, deux à trois véhicules devraient être retenus. Ils seront soumis à des essais comparatifs en Suisse durant le deuxième semestre de l'année 1998, le choix du modèle devant intervenir un an plus tard. Il est prévu d'acquérir environ 300 chars de grenadiers 2000. Les coûts totaux devraient, selon les estimations actuelles, se monter à plus d'un milliard de francs. Une première tranche de 180 exemplaires devrait être acquise dans le cadre d'un programme d'armement après 1999. L'acquisition par tranches tient compte d'éventuels remaniements de l'armée après l'an 2000.

Dans la défense dynamique, les brigades blindées sont le principal moyen de combat à disposition de l'échelon de conduite, aux niveaux de l'armée et des corps d'armée. Si l'armement principal – avec l'introduction du *Char de combat 87 Leopard* – a été renouvelé sur les plans de la mobilité, de la puissance de feu et de la protection, les unités de grenadiers de chars, qui accompagnent et appuient les chars de combat sur le champ de bataille, sont aujourd'hui encore équipées du char de grenadiers *M-113*, âgé de bientôt 35 ans. Malgré les mesures de maintien et d'accroissement de sa valeur de combat, le *M-113* ne satisfait plus aux nouvelles exigences, plus particulièrement à celles de la dynamique d'un champ de bataille moderne. Il doit par conséquent être remplacé dans les brigades blindées par le char de grenadiers 2000 qui, sur les plans de la mobilité, de la puissance de feu et de la protection, se situera au niveau du char de combat.

Le cahier des charges militaires exige entre autres du char de grenadiers 2000 l'aptitude au combat de jour et de nuit, de même qu'un canon mitrailleur d'un calibre de 30 mm comme armement principal. Cet armement principal doit permettre le combat contre des véhicules légèrement blindés et des hélicoptères de combat à des distances de 2000 à 2500 mètres. Le char de grenadiers 2000, un véhicule chenillé, doit être acquis en deux versions : char de grenadiers et char de commandement.

Le rapport prix/prestations jouera un rôle déterminant pour le choix du modèle, en plus des exigences militaires. Ce projet d'acquisition vise également la participation de l'industrie suisse.

DMF Info